



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le lundi, 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 h 00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** était absent de son siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-05-275 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2017

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2017-05-276 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2017

#### **3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2017-05-277 3.1 Recommandations du Conseil jeunesse 2016-2017

2017-05-278 3.2 Autorisation d'utilisation des locaux du 707 rue Shefford par la Société de conservation du mont Brome

2017-05-279 3.3 Aide financière pour le Gala Excellence de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi

et région

2017-05-280 3.4 Appui à la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie Brome-Missisquoi

**4. RÈGLEMENTS**

**5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2017-05-281 5.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2017

N.M. 5.1.2 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2017

2017-05-282 5.1.3 Amendements budgétaires suite au dépôt du rapport semestriel du 31 mars 2017

2017-05-283 5.1.4 Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

5.2 TRAVAUX PUBLICS

2017-05-284 5.2.1 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve 3/4 tonne 4X4

2017-05-285 5.2.2 Modification de la personne responsable désignée au Programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec

5.3 SERVICES TECHNIQUES

2017-05-286 5.3.1 Engagement supplémentaire de la Ville relativement à une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement – projet Domaine des Lacs

2017-05-287 5.3.2 Non-approbation de la desserte électrique – projet Cité des Lacs

2017-05-288 5.3.3 Résolution générale de principe - projet « Beauharnois-Cerisiers »

2017-05-289 5.3.4 Acceptation d'une convention intervenue entre les Fermes Marie-Guy Fournier inc. et Ville de Bromont pour la vente de parcelles de terrain en raison des travaux de réfection de la rue et du chemin d'Adamsville

2017-05-290 5.3.5 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau et Ville de Bromont pour la

		vente d'une parcelle de terrain en raison des travaux de réfection de la rue et du chemin d'Adamsville
2017-05-291	5.3.6	Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault et Ville de Bromont pour la vente d'une parcelle de terrain en raison des travaux de réfection de la rue et du chemin d'Adamsville
2017-05-292	5.3.7	Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Roger Genest et Ville de Bromont pour la vente de parcelles de terrain et l'établissement d'une servitude d'aqueduc en raison des travaux de réfection du chemin d'Adamsville
2017-05-293	5.3.8	Adjudication d'un contrat pour la réfection du chemin d'Adamsville entre le boulevard de l'Aéroport et la rue Messier
2017-05-294	5.3.9	Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly
2017-05-295	5.3.10	Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly
2017-05-296	5.3.11	Consentement d'utilisation de la parcelle du lot 3 473 050 pour accès au projet situé sur le lot 4 658 253
2017-05-297	5.3.12	Retrait du caractère public et vente du lot 6 048 999 et établissement d'une servitude de passage affectant une partie du lot 6 048 999, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Quinlan
	5.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2017-05-298	5.4.1	Autorisation de participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont au Colloque Carrefour action municipale et famille 2017
2017-05-299	5.4.2	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club horticole de Bromont et octroi d'une aide financière pour l'année 2017-2018

2017-05-300	5.4.3	Autorisation - Demande d'aide financière au Programme d'Aide aux initiatives de partenariat des ententes de développement culturel triennales 2018-2019-2020 du Ministère de la Culture et des Communications
2017-05-301	5.4.4	Autorisation de l'événement Championnat canadien de paracyclisme sur route
2017-05-302	5.4.5	Autorisation d'une demande de soutien pour la Fête de l'amour 2017
2017-05-303	5.4.6	Autorisation de la tenue de l'événement La Fête Familiale édition 2017
2017-05-304	5.4.7	Autorisation de la tenue de la Grande Foire paroissiale annuelle de la Fabrique Saint-François-Xavier le dimanche 6 août 2017 et octroi d'une aide financière
	5.5	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
2017-05-305	5.5.1	Mandat pour l'élaboration d'un nouveau plan de mesures d'urgence pour la Ville de Bromont
2017-05-306	5.5.2	Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne neuve
	5.6	<b>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
2017-05-307	5.6.1	Renouvellement annuel de l'adhésion au Réseau d'information Municipal 2017
2017-05-308	5.6.2	Nomination de la nouvelle rue du Mont-Berthier
2017-05-309	5.6.3	Résiliation de l'entente de gestion et de mise en valeur entre la Ville de Bromont et la SACS
2017-05-310	5.6.4	Autorisation de signature d'une entente avec Cheval Québec
	5.7	<b>URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
N.M.	5.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2017
2017-05-311	5.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2017
2017-05-312	5.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'installation d'enseignes sur un

		bâtiment situé au 89, boulevard Bromont – Dollarama (suivi dossier 2017-30023)
2017-05-313	5.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Construction d’un garage détaché au 207, rue Dorchester (dossier 2017 30037)
2017-05-314	5.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Modification au projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée au 210-3, rue Missisquoi (dossier 2017-30039)
2017-05-315	5.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Construction d’une résidence unifamiliale isolée et d’un garage détaché au 83, rue du Mont-Gale (dossier 2017-30040)
2017-05-316	5.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Modification au projet résidentiel intégré situé au 135, rue Joliette (dossier 2017-30041)
2017-05-317	5.7.8	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’un garage détaché dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue malgré l’interdiction prévue à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 et l’article 107 du règlement de zonage numéro 876-2003, au 207, rue Dorchester, lot 2 930 411, zone P4M-08 et H01-129, district Mont Soleil (dossier 2017 30026)
2017-05-318	5.7.9	Demande de dérogation visant à permettre la construction d’un garage détaché à une distance de 1,5 m de la ligne de lot avant au lieu de 7,6 m minimum tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003 et 10 m minimum, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1037-2017, au 41, rue du Rocher, lot 3 575 232, zone P3M-05 et H02-220, district Lac-Bromont (dossier 2017-30015)
2017-05-319	5.7.10	Approbation d’une entente de services entre la Ville de Bromont et l’Association de conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBVLB)
	5.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2017-05-320	5.8.1	Autorisation de la tenue du Demi-marathon des microbrasseries, des parcours et contribution financière pour l’événement 2017
2017-05-321	5.8.2	Autorisation et contribution à l’événement Bromont Ultra 2017

2017-05-322	5.8.3	Autorisation de la tenue de l'événement Bromont Blues & BBQ 2017
N.M.	5.8.4	SUJET VACANT
2017-05-323	5.8.5	Demande de soutien à l'événement Ride de Filles édition 2017
2017-05-324	5.8.6	Soutien et aide financière à l'organisme Films Oiseau de Nuit dans le cadre de la soirée de première du film Nomades
2017-05-325	5.8.7	Demande d'aide financière pour l'International Bromont 2017
2017-05-326	5.8.8	Demande d'aide financière pour l'International d'attelage, le Championnat Nord-Américain intermédiaire et le Championnat canadien d'attelage 2017
2017-05-327	5.8.9	Demande d'aide financière pour la Classique automnale dressage CDI 2017
2017-05-328	5.8.10	Demande d'aide financière pour le Printanier Bromont 2017 et la Classique Bronze 2017
2017-05-329	5.8.11	Demande d'aide financière pour le Knowlton Pony club 2017
2017-05-330	5.8.12	Demande d'aide financière pour le Concours d'été Bromont 2017
2017-05-331	5.8.13	Demande d'aide financière pour le National Bromont 2017
2017-05-332	5.8.14	Soutien et prêt de matériel aux événements du Parc équestre Olympique de Bromont 2017
	5.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2017-05-333	5.9.1	Achat du lot 6 021 018, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme (terrain zone aéroportuaire)
2017-05-334	5.9.2	Lettre d'intention en appui au projet de vélodrome couvert du Centre national de cyclisme de Bromont
2017-05-335	5.9.3	Confirmation à Hydro-Québec concernant le tracé de la ligne triphasée dans le secteur du lac Bromont
2017-05-336	5.9.4	Demande d'autorisation à Hydro-Québec pour l'aménagement d'une piste cyclable près

de la route Pierre-Laporte

- 5.10 RESSOURCES HUMAINES
- N.M. 5.10.1 Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires, occasionnels et étudiants
- 2017-05-337 5.10.2 Confirmation de madame Christine Rossignol au poste d'agente de développement culture et vie communautaire permanent à temps complet
- N.M. 5.10.3 SUJET VACANT
- 2017-05-338 5.10.4 Nomination de lieutenants éligibles au Service de sécurité incendie
- 2017-05-339 5.10.5 Nomination de monsieur Marc Béland à titre de directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable par intérim

**6. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

- 6.1 Dépôt de la lettre de démission de la mairesse au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités;

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.1 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell et Ville de Bromont pour l'établissement d'une servitude d'aqueduc en raison des travaux de réfection du chemin d'Adamsville
- 7.2 Demande d'aide financière pour le Concours complet CCI 2017 et annulation de la résolution numéro 2017-02-109
- 7.3 Résolution générale de principe pour le projet résidentiel « Parc sur Rivière- phase 3 »

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-05-275

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MAI 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2017, avec les modifications suivantes :

- Report des sujets suivants :
  - 5.8.4 Demande de contribution financière et soutien en services du Spectacle aérien des Cantons de l'Est (SACE) 2017;
  - 510.3 Autorisation pour la création d'un nouveau poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie;
- Ajout de dépôt de documents et correspondance du sujet suivant :
  - 6.1 Dépôt de la lettre de démission de la mairesse au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités;
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
  - 7.1 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell et Ville de Bromont pour l'établissement d'une servitude d'aqueduc en raison des travaux de réfection du chemin d'Adamsville;
  - 7.2 Demande d'aide financière pour le Concours complet CCI 2017 et annulation de la résolution numéro 2017-02-109;
  - 7.3 Résolution générale de principe pour le projet résidentiel « Parc sur Rivière- phase 3 ».

**2017-05-276**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 AVRIL 2017**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2017, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2017-05-277**

**RECOMMANDATIONS DU CONSEIL JEUNESSE 2016-2017**



ATTENDU QUE dans le cadre de la certification « Municipalité amie des enfants », un conseil jeunesse est formé chaque année pour initier les jeunes des deux écoles primaires de Bromont à la vie politique municipale;

ATTENDU QUE la conseillère municipale, madame Marie-Ève Lagacé, coordonne la démarche auprès des écoles et des élus de la ville;

ATTENDU QUE les directions d'école, les professeurs et les parents s'impliquent pour que huit (8) étudiantes et étudiants soient élus pour occuper un siège au Conseil de ville;

ATTENDU QUE les huit (8) élus du conseil jeunesse doivent s'efforcer de comprendre comment fonctionne leur Ville en participant à une journée de visite à l'Hôtel de Ville et dans chacun des services;

ATTENDU QUE lors des rencontres avec les conseillères, madame Marie-Ève Lagacé et madame Sylvie Adam, les membres du conseil jeunesse ont exprimé leurs idées quant aux services et activités pour améliorer la qualité de vie des jeunes;

ATTENDU QUE des recommandations ont été formulées à l'intention du conseil de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR CHARLOTTE HIVON  
APPUYÉ PAR JESSY BÉLANGER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aménager un centre de gymnastique, de trampoline et d'escalade en dessous du vélodrome.

De créer une maison pour les jeunes au cœur du village de Bromont. Ce local pourrait être aménagé pour pouvoir y tenir des activités variées, prendre des cours ou simplement relaxer et écouter de la musique.

**IL EST PROPOSÉ PAR LÉTICIA LINCOURT  
APPUYÉ PAR LOUIS GODIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De transformer un espace dans le centre communautaire Lucien-Parent du quartier Adamsville pour y aménager un centre d'amusement pour les jeunes. Il pourrait aussi y avoir des soirées karaoké, bingo ou petite soirée dansante.

De mettre un parcours de skate parc dans l'emplacement de la patinoire au parc Grégoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR BASTIEN MORISSETTE  
APPUYÉ PAR TIMOTHÉ BEAUDRY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention aux citoyens bromontois voulant installer des mécanismes écologiques sur leur maison ou leur terrain.

D'aménager un parcours d'hébertisme dans un de nos parcs municipaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS GODIN**

APPUYÉ PAR LÉTICIA LINCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De restaurer le terrain de baseball du parc Grégoire dans le secteur Adamsville.

De créer un club d'Échecs.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉMIE BOMBARDIER  
APPUYÉ PAR GARANCE TRONCY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'encourager la vente de crème glacée ou autres produits par un kiosque mobile.

D'aménager un mini-putt dans un de nos parcs municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR TIMOTHÉ BEAUDRY  
APPUYÉ PAR BASTIEN MORISSETTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aménager un parcours d'hébertisme au Domaine naturel du Lac Gale.

De prolonger les heures d'ouverture de la bibliothèque ex : le vendredi soir ou le dimanche.

IL EST PROPOSÉ PAR JESSY BÉLANGER  
APPUYÉ PAR CHARLOTTE HIVON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir un système de navette pour transporter les jeunes vers différents endroits, parcs et quartiers. Cette navette pourrait transporter les gens de tous âges vers le centre de ski par exemple ou autres infrastructures sportives municipales ou privées.

D'aménager des jeux d'eau dans le quartier Carré des Pins.

IL EST PROPOSÉ PAR GARANCE TRONCY  
APPUYÉ PAR ÉMIE BOMBARDIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De développer une piste cyclable le long de la rue de Gaspé pour permettre une circulation en vélo sécuritaire vers le village.

D'aménager un parcours d'hébertisme au Domaine naturel du Lac Gale pour que les jeunes des camps de jour puissent en profiter.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recevoir les recommandations du Conseil jeunesse 2016-2017 et de féliciter et remercier les jeunes pour leur travail et leur implication durant l'année de leur mandat.

**ADOPTÉE**

**2017-05-278**

**AUTORISATION D'UTILISATION DES LOCAUX DU 707 RUE  
SHEFFORD PAR LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION  
DU MONT BROME**

ATTENDU QUE la Société de conservation du mont Brome (ci-après nommée « SCMB ») est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*;

ATTENDU la correspondance de madame Claudette Duclos, présidente de SCMB, adressée à la Ville de Bromont dans laquelle la société sollicite l'appui de la Ville afin de leur permettre de planifier la levée de fonds et compléter le financement nécessaire à la réalisation du projet de la création d'un parc naturel;

ATTENDU QUE les organisateurs de la campagne souhaitent aménager temporairement les locaux du 707, rue Shefford afin de leur permettre de coordonner la levée de fonds et d'y installer un thermomètre devant le bâtiment visant à afficher la progression de la campagne;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du bâtiment situé au 705-707, rue Shefford à Bromont, dont la démolition est prévue d'ici quelques mois;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable avec cette demande pourvu que l'occupation du bâtiment n'entre pas en conflit avec le processus de démolition;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre les parties et que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Société de conservation du mont Brome à occuper les locaux du 707, rue Shefford pour la coordination de la levée de fonds, pourvu que l'occupation du bâtiment n'entre pas en conflit avec le processus de démolition.

De permettre à la Société de conservation du mont Brome l'installation d'un thermomètre devant le bâtiment qui aura pour but d'afficher la progression de la campagne de financement.

D'autoriser la greffière à finaliser et à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour l'utilisation du 707, rue Shefford à intervenir entre Ville de Bromont et la Société de conservation du mont Brome.

**ADOPTÉE**

**2017-05-279**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE GALA EXCELLENCE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE  
BROME-MISSISQUOI ET RÉGION**

ATTENDU QUE le Gala Excellence de Brome-Missisquoi 2017, organisé par la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi, aura lieu le 21 octobre à l'École secondaire Massey-Vanier;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi et Région et souhaite contribuer à cet événement afin de soutenir les entreprises en nomination sur le territoire de Brome-Missisquoi;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer une aide financière à la Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi et Région pour le Gala Excellence de Brome-Missisquoi 2017, pour un montant de **500 \$**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à cette participation et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-280**

**APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER POUR  
L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Société Canadienne du cancer organise l'événement Relais pour la vie au Centre de la nature de Cowansville le 27 mai 2017 ;

ATTENDU QUE cet événement vise à reconnaître les personnes ayant perdu ou gagné leur lutte contre le cancer ;

ATTENDU QUE les fonds recueillis permettront à la Société canadienne du cancer de financer des projets de recherche prometteurs, d'offrir des services d'information et des programmes de soutien, d'assurer la défense de l'intérêt public en matière de politiques de lutte au cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par le cancer ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire appuyer cette cause ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie qui se tiendra le 27 mai 2017 au Centre de la nature de Cowansville en remettant un don de **1 000 \$**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

2017-05-281

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER  
AU 30 AVRIL 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2017, au montant de  
**3 243 204,37 \$**

à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme  
suit :

Compte à payer :	<b>444 873,87 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>661 260,67 \$</b>
	<b>1 714 391,42 \$</b>
Paies versées le:	
13 avril 2017	<b>220 612,31 \$</b>
27 avril 2017	<b>202 066,10 \$</b>
Faits saillants :	

Chèque no.						
M3187	Paiement de 1 000 000,00\$ à Joanne Désourdy en fidéicomis - acquisition massif de Bromont.					
M3190	Paiement de 309 825,25\$ à Financière Banque Nationale pour l'échéance de dette.					
24983	Paiement de 299 850,00\$ à la SODEB pour la contribution financière 2017.					
25010	Paiement de 36 719,95 à Granby Chrysler -achat Dodge Caravan 2017 au service de police.					
25046	Paiement de 29 154,78 à CDW Canada pour l'achat de serveurs audit technologique.					
25062	Paiement de 24 949,57\$ à Deloitte S.E.N.C.R.L. pour le mandat d'audit de l'exercice financier 2016.					
25076	Paiement de 31 539,75\$ à Énergie Valero Inc. pour l'achat de diesel et d'essence.					
25079	Paiement de 33 488,20\$ à Entretien Chloratech pour l'achat de chlorateurs et de doseurs de chaux.					
25115	Paiement de 28 883,61\$ à J.P. Cadrin pour services d'évaluation mensuels et dossier C2MI.					

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS  
COMPARATIFS AU 31 MARS 2017**

2017-05-282

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES SUITE AU DÉPÔT DU  
RAPPORT SEMESTRIEL DU 31 MARS 2017**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le  
directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier suite  
au dépôt du rapport semestriel en date du 31 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires, celle-  
ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2017-05-283**

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT POUR  
L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 283 116 \$ et les dépenses à 631 081 \$, laissant un déficit après capitalisation de 347 965 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10 % du déficit soit la somme de 34 796 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville a déjà versé 34 144 \$ conformément aux prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **SYLVIE ADAM**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2016.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier **652 \$** et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-284**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE  
D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 3/4 TONNE 4X4**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à l'achat d'une camionnette neuve 3/4 tonne 4x4 pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour l'acquisition dudit véhicule;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé, une soumission avant la date et l'heure prévue à l'appel d'offres soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>
Magog Concept Chrysler	47 597.35 \$
N.V. Cloutier inc.	46 468.30 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la soumission de N.V. Cloutier inc. s'avère, la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme soit N.V. Cloutier inc. pour la somme de **40 416,00 \$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de soumission.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à emprunter la somme de 40 416,00 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**

**2017-05-285**

**MODIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE  
DÉSIGNÉE AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE  
LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est accréditée au Programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom de la personne responsable du mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Directeur des travaux publics par intérim, Monsieur David Charbonneau, ou en son absence le Contremaître des travaux publics, Monsieur Sylvain Chrétien, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-05-286**

**ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE LA VILLE  
RELATIVEMENT À UNE DEMANDE EN VERTU DE  
L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE  
L'ENVIRONNEMENT – PROJET DOMAINE DES LACS**

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel connu sous le nom de *Domaine des Lacs* a reçu une approbation préliminaire en vertu de la résolution générale de principe 2016-03-135 adoptée par le conseil municipal le 7 mars 2016;

ATTENDU QUE le projet est soumis à l'obtention d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la Ville a déjà pris des engagements relatifs à la gestion optimale des eaux de pluie du projet en vertu de sa résolution numéro 2016-12-770 adoptée le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE le MDDELCC exige, avant d'émettre son autorisation, que la Ville de Bromont prenne un engagement supplémentaire concernant la gestion des débordements d'eaux usées ;

ATTENDU QUE la Ville appuie le promoteur dans sa démarche pour l'obtention de l'autorisation susmentionnée;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De signifier au MDDELCC que les débits d'eaux usées engendrés par le projet décrit dans les plans et devis du projet *Domaine des Lacs*, sont inclus dans le bilan annuel du plan de gestion des débordements.

De transmettre au MDDELCC le bilan de plan de gestion des débordements en date du 30 avril 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-05-287**

**NON-APPROBATION DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE –  
PROJET CITÉ DES LACS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 6 mars 2017, la résolution générale de principe numéro 2017-03-167 relativement au projet *Cité des Lacs*;

ATTENDU QUE la résolution précitée exige l'approbation de la planification de la desserte électrique avant la signature du protocole d'entente;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé une esquisse de la desserte projetée pour son projet.

ATTENDU QUE le promoteur et le concepteur de la desserte ont eu l'occasion de discuter de cette planification avec l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ne pas approuver la desserte électrique, telle que soumise sur le croquis présenté le 12 avril 2017.

De permettre au promoteur de prévoir une desserte aérienne pour les limites Sud et Est du lot numéro 2 928 937 et pour la partie à l'est du



Club House de la limite Nord du lot numéro 2 928 937, toute autre section de la desserte du projet devant être souterraine.

**ADOPTÉE**

**2017-05-288**

**RÉSOLUTION GÉNÉRALE DE PRINCIPE - PROJET «  
BEAUHARNOIS-CERISIERS »**

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1013-2014 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* et de la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*, le conseil municipal doit statuer sur le plan concept du projet immobilier « Beauharnois-Cerisiers » ;

ATTENDU QUE le rapport de faisabilité relatif au projet « Beauharnois-Cerisiers » a été présenté au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une résolution générale de principe au projet *Beauharnois-Cerisiers*, tel qu'illustré sur le plan cadastral préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre en date du 4 juillet 2016 (minute 1623), conformément à la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*.

D'informer le requérant que les éléments suivants doivent être pris en considération avant la signature du protocole:

- Les plans de génie civil devront illustrer la desserte des 5 bâtiments autour du lac artificiel en ce qui a trait à l'eau potable et à la gestion des eaux usées et pluviales;
- Les branchements de services doivent avoir une longueur raisonnable, être faciles d'entretien et respecter les normes en telle matière;
- La rétention des eaux de surface devra être approuvée par les autorités compétentes avant l'obtention de l'autorisation de prolongement d'infrastructures;
- Des mesures de sécurité devront être prévues autour du lac artificiel (bassin de rétention). Les normes applicables à une piscine privée devront être utilisées pour sécuriser le pourtour du lac artificiel;
- Les voies de circulation devront être validées par le logiciel « Autoturn », incluant la gestion de tout stationnement sur rue;
- La validation de la desserte en sécurité incendie devra être effectuée par le Service de sécurité incendie avant la signature du protocole d'entente. L'accès par les véhicules d'intervention incendie devra dès le dépôt des plans préliminaires, permettre l'accès à chaque bâtiment sur au moins une des façades par les véhicules d'intervention incendie, le tout selon l'approbation du service de sécurité incendie;
- La distribution électrique devra être enfouie;
- Le projet devra prévoir un emplacement pour les nouvelles boîtes postales du secteur;

- Une aire d'agrément privée doit être aménagée dans le concept pour le bénéfice des résidents du secteur;
- La collecte des matières résiduelles devra se faire avec des conteneurs semi-enfouis de type « Molok ».

D'autoriser le promoteur, 9264-8112 *Québec inc.* ou toute autre société liée à cette dernière à poursuivre les démarches en vue de la réalisation des travaux municipaux.

De rappeler au requérant que la présente résolution générale de principe approuvant le plan concept du projet *Beauharnois-Cerisiers* n'engage pas le Conseil à donner une suite favorable à son projet. En effet, l'approbation préliminaire du plan concept ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan concept. La réalisation des travaux municipaux demeure assujettie à l'adoption par le Conseil d'une résolution spécifique à leur exécution et à la signature d'un protocole d'entente, phase par phase, relatif aux travaux municipaux avec le requérant. De plus, le plan d'ensemble, incluant l'architecture et les aménagements paysagers, est assujetti à l'obtention d'une résolution en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

**ADOPTÉE**

**2017-05-289**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
LES FERMES MARIE-GUY FOURNIER INC. ET VILLE DE  
BROMONT POUR LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN  
EN RAISON DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
DE LA RUE ET DU CHEMIN D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE Les Fermes Marie-Guy Fournier inc. est propriétaire des lots 2 928 864, 2 928 866 et 3 710 411, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 928 980, 2 928 981, 2 928 993 à 2 928 995, 2 929 018 à 2 929 022, 2 929 043 et 2 929 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds de la rue et du chemin d'Adamsville, situé entre la rue Messier et le boulevard de l'Aéroport, en façade de l'immeuble de Les Fermes Marie-Guy Fournier inc.;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera cette année à des travaux de réfection complète de l'infrastructure routière de cette portion de la rue et du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc desservant le secteur Adamsville, situé au Sud-Est de l'emprise physique existante de la rue et du chemin d'Adamsville, est à l'extérieur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont, sans qu'une servitude d'aqueduc soit établie en sa faveur;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection permettront qu'un accotement asphalté supplémentaire d'un mètre (1 m) de large soit réalisé, à des fins de sécurité, pour chacune des voies de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la topographie environnante du terrain naturel et des pentes à respecter pour la nouvelle infrastructure routière à mettre en place, l'assiette actuelle des titres de propriété de Ville de Bromont ne permet pas de demeurer à l'intérieur de cette assise;

ATTENDU QUE l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont sur environ cinquante pour cent (50 %) de la longueur de ce tronçon de la rue et du chemin d'Adamsville à reconstruire est à l'emplacement de l'ancien chemin sans désignation cadastrale de l'époque, conférant ainsi une largeur moindre que celle qui est prescrite à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, que Ville de Bromont procède à l'acquisition de parcelles de terrain de Les Fermes Maire-Guy Fournier inc. afin de rendre l'emprise de la rue et du chemin d'Adamsville à quinze mètres (15 m) de large, au minimum, et/ou suivant les besoins identifiés au plan préparé par Ville de Bromont, portant le titre «CONDITIONS EXISTANTES ET PROPOSÉES POUR ACQUISITION DE TERRAIN», dossier: ACQUISITION ADAMSVILLE, daté du 7 avril 2017, correspondant à la largeur minimum d'une rue au sens du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est soucieuse de respecter sa propre réglementation en regard de la largeur de ses rues sur son territoire et que l'occupation exercée par l'infrastructure routière en place soit comprise à l'intérieur de l'assiette de ses titres de propriété;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Les Fermes Marie-Guy Fournier inc. et Ville de Bromont relativement à la vente des parcelles de terrain à intervenir entre les parties afin que Ville de Bromont acquière tous les droits nécessaires permettant de rendre conforme la nouvelle occupation de l'infrastructure routière du chemin d'Adamsville à l'assiette de ses titres de propriété et respecter sa réglementation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Les Fermes Marie-Guy Fournier inc.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2017-05-290**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MONSIEUR GAÉTAN FERLAND ET MADAME CAROLE**

**GAUDREAU ET VILLE DE BROMONT POUR LA VENTE  
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN RAISON DES TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE LA RUE ET DU CHEMIN D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau sont propriétaires du lot 2 928 865, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 928 980, 2 928 981, 2 928 993 à 2 928 995, 2 929 018 à 2 929 022, 2 929 043 et 2 929 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds de la rue et du chemin d'Adamsville, situé entre la rue Messier et le boulevard de l'Aéroport, en façade de l'immeuble de monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera cette année à des travaux de réfection complète de l'infrastructure routière de cette portion de la rue et du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc desservant le secteur Adamsville, situé au Sud-Est de l'emprise physique existante de la rue et du chemin d'Adamsville, est à l'extérieur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont, sans qu'une servitude d'aqueduc soit établie en sa faveur;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection permettront qu'un accotement asphalté supplémentaire d'un mètre (1 m) de large soit réalisé, à des fins de sécurité, pour chacune des voies de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la topographie environnante du terrain naturel et des pentes à respecter pour la nouvelle infrastructure routière à mettre en place, l'assiette actuelle des titres de propriété de Ville de Bromont ne permet pas de demeurer à l'intérieur de cette assise;

ATTENDU QUE l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont sur environ cinquante pour cent (50 %) de la longueur de ce tronçon de la rue et du chemin d'Adamsville à reconstruire est à l'emplacement de l'ancien chemin sans désignation cadastrale de l'époque, conférant ainsi une largeur moindre que celle qui est prescrite à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, que Ville de Bromont procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain de monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau afin de rendre l'emprise de la rue et du chemin d'Adamsville à quinze mètres (15 m) de large, au minimum, et/ou suivant les besoins identifiés au plan préparé par Ville de Bromont, portant le titre «CONDITIONS EXISTANTES ET PROPOSÉES POUR ACQUISITION DE TERRAIN», dossier: ACQUISITION ADAMSVILLE, daté du 7 avril 2017, correspondant à la largeur minimum d'une rue au sens du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est soucieuse de respecter sa propre réglementation en regard de la largeur de ses rues sur son territoire et que l'occupation exercée par l'infrastructure routière en place soit comprise à l'intérieur de l'assiette de ses titres de propriété;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau et Ville de Bromont relativement à la vente d'une parcelle de terrain à intervenir entre les parties afin que Ville de Bromont acquière tous les droits nécessaires permettant de rendre conforme la nouvelle occupation de l'infrastructure routière du chemin d'Adamsville à l'assiette de ses titres de propriété et respecter sa réglementation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Gaétan Ferland et madame Carole Gaudreau.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2017-05-291**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MONSIEUR CLAUDE CASTONGUAY ET MADAME MARYSE  
GABORIAULT ET VILLE DE BROMONT POUR LA VENTE  
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN RAISON DES TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE LA RUE ET DU CHEMIN D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault sont propriétaires du lot 2 928 854, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 928 980, 2 928 981, 2 928 993 à 2 928 995, 2 929 018 à 2 929 022, 2 929 043 et 2 929 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds de la rue et du chemin d'Adamsville, situé entre la rue Messier et le boulevard de l'Aéroport, en façade de l'immeuble de monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera cette année à des travaux de réfection complète de l'infrastructure routière de cette portion de la rue et du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc desservant le secteur Adamsville, situé au Sud-Est de l'emprise physique existante de la rue et du chemin d'Adamsville, est à l'extérieur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont, sans qu'une servitude d'aqueduc soit établie en sa faveur;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection permettront qu'un accotement asphalté supplémentaire d'un mètre (1 m) de large soit réalisé, à des fins de sécurité, pour chacune des voies de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la topographie environnante du terrain naturel et des pentes à respecter pour la nouvelle infrastructure routière à mettre en place, l'assiette actuelle des titres de propriété de Ville de Bromont ne permet pas de demeurer à l'intérieur de cette assise;

ATTENDU QUE l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont sur environ cinquante pour cent (50 %) de la longueur de ce tronçon de la rue et du chemin d'Adamsville à reconstruire est à l'emplacement de l'ancien chemin sans désignation cadastrale de l'époque, conférant ainsi une largeur moindre que celle qui est prescrite à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, que Ville de Bromont procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain de monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault afin de rendre l'emprise de la rue et du chemin d'Adamsville à quinze mètres (15 m) de large, au minimum, et/ou suivant les besoins identifiés au plan préparé par Ville de Bromont, portant le titre «CONDITIONS EXISTANTES ET PROPOSÉES POUR ACQUISITION DE TERRAIN», dossier: ACQUISITION ADAMSVILLE, daté du 7 avril 2017, correspondant à la largeur minimum d'une rue au sens du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est soucieuse de respecter sa propre réglementation en regard de la largeur de ses rues sur son territoire et que l'occupation exercée par l'infrastructure routière en place soit comprise à l'intérieur de l'assiette de ses titres de propriété;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault et Ville de Bromont relativement à la vente d'une parcelle de terrain à intervenir entre les parties afin que Ville de Bromont acquière tous les droits nécessaires permettant de rendre conforme la nouvelle occupation de l'infrastructure routière du chemin d'Adamsville à l'assiette de ses titres de propriété et respecter sa réglementation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Claude Castonguay et madame Maryse Gaboriault.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2017-05-292**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MONSIEUR ROGER GENEST ET VILLE DE BROMONT POUR  
LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN ET  
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC EN**

## **RAISON DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE monsieur Roger Genest est propriétaire du lot 2 928 578, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 928 980, 2 928 981, 2 928 993 à 2 928 995, 2 929 018 à 2 929 022, 2 929 043 et 2 929 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds de la rue et du chemin d'Adamsville, situé entre la rue Messier et le boulevard de l'Aéroport, en façade de l'immeuble de monsieur Roger Genest;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera cette année à des travaux de réfection complète de l'infrastructure routière de cette portion de la rue et du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc desservant le secteur Adamsville, situé au Sud-Est de l'emprise physique existante de la rue et du chemin d'Adamsville, est à l'extérieur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont, sans qu'une servitude d'aqueduc soit établie en sa faveur;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection permettront qu'un accotement asphalté supplémentaire d'un mètre (1 m) de large soit réalisé, à des fins de sécurité, pour chacune des voies de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la topographie environnante du terrain naturel et des pentes à respecter pour la nouvelle infrastructure routière à mettre en place, l'assiette actuelle des titres de propriété de Ville de Bromont ne permet pas de demeurer à l'intérieur de cette assise;

ATTENDU QUE l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont sur environ cinquante pour cent (50 %) de la longueur de ce tronçon de la rue et du chemin d'Adamsville à reconstruire est à l'emplacement de l'ancien chemin sans désignation cadastrale de l'époque, conférant ainsi une largeur moindre que celle qui est prescrite à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, que Ville de Bromont procède à l'acquisition de parcelles de terrain de monsieur Roger Genest afin de rendre l'emprise du chemin d'Adamsville à quinze mètres (15 m) de large, au minimum, et/ou suivant les besoins identifiés au plan préparé par Ville de Bromont, portant le titre «CONDITIONS EXISTANTES ET PROPOSÉES POUR ACQUISITION DE TERRAIN», dossier: ACQUISITION ADAMSVILLE, daté du 7 avril 2017, correspondant à la largeur minimum d'une rue au sens du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est soucieuse de respecter sa propre réglementation en regard de la largeur de ses rues sur son territoire et que l'occupation exercée par l'infrastructure routière en place soit comprise à l'intérieur de l'assiette de ses titres de propriété;

ATTENDU QUE à certains endroits, la localisation de la conduite d'aqueduc par rapport aux nouvelles limites des parcelles de terrain à être cédées à Ville de Bromont fait en sorte qu'il ne restera plus suffisamment d'espace pour en assurer la seine gestion ou qu'elle empiète encore sur

l'immeuble de monsieur Roger Genest, une servitude d'aqueduc devra alors être établie;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Roger Genest et Ville de Bromont relativement à la vente de parcelles de terrain à intervenir entre les parties afin que Ville de Bromont acquière tous les droits nécessaires permettant de rendre conforme la nouvelle occupation de l'infrastructure routière du chemin d'Adamsville à l'assiette de ses titres de propriété et respecter sa réglementation municipale et pour l'établissement d'une servitude d'aqueduc;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Roger Genest.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2017-05-293**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU  
CHEMIN D'ADAMSVILLE ENTRE LE BOULEVARD DE  
L'AÉROPORT ET LA RUE MESSIER**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux de réfection du chemin d'Adamsville entre le boulevard de l'Aéroport et la rue Messier ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé, une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Montant de la soumission incluant les taxes</b>
Bertrand Ostiguy inc.	2 207 520,00 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	1 776 482,22 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, celle de la société Excavation St-Pierre et Tremblay inc. s'avère la plus basse, conforme;

ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à la confirmation d'une aide financière dans le cadre du « **Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales** » du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).



IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger conditionnellement à la confirmation d'une aide financière du (MTMDET) le contrat pour la réfection du chemin d'Adamsville au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour la somme de **1 545 103,04 \$** taxes en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation du rendement de la société Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-294**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS SUR LA RUE DE MÉGANTIC ET UNE PARTIE  
DE LA RUE CHAMBLY (016-ST-I-17)**

ATTENDU QU'afin de procéder à la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly, il est requis de retenir les services d'une firme spécialisée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour un contrat en services professionnels dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
LES CONSULTANT S.M. INC.	26,86	1
AVIZO EXPERTS-CONSEIL INC.	26.12	2
TETRA TECH QI INC.	20.47	3
CIMA SENC	19.15	4

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 1050-2017 de la Ville de Bromont par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un contrat de surveillance des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final de plus élevé, soit Les Consultants S.M. inc., pour la somme de **40 557,75 \$**, avant taxes.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-295**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES  
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA RUE DE  
MÉGANTIC ET UNE PARTIE DE LA RUE CHAMBLY**

ATTENDU QU'afin de procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly, il est requis de retenir les services d'une firme spécialisée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour un contrat en services professionnels dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QU'une entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude de la soumission déposée selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que le résultat est le suivant :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>RANG</b>
Les Services EXP inc.	52.99	1

ATTENDU QUE la soumission est conforme à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le mandat du contrôle qualitatif des matériaux des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue de Mégantic et une partie de la rue Chambly au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit Les Services EXP inc., pour la somme de **21 610,00 \$** avant taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1050-2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-296**

**CONSENTEMENT D'UTILISATION DE LA PARCELLE DU LOT  
3 473 050 POUR ACCÈS AU PROJET SITUÉ SUR LE  
LOT 4 658 253**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé par sa résolution numéro 2016-12-737, le plan concept modifié du projet Dion, situé sur le lot 4 658 253, conformément au règlement sur les PIIA en vigueur à cette date ;

ATTENDU QU'une demande écrite a été formulée pour l'accès de la phase B prévu sur un terrain appartenant à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la conception des plans et devis du projet est en cours, et qu'il y a lieu de statuer sur l'utilisation de la propriété de la Ville pour l'aménagement de l'accès au projet;

ATTENDU QUE l'analyse de la demande a été réalisée par le personnel des Services techniques de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'informer le promoteur du projet de la rue Dion, situé sur le lot 4 658 253, que la Ville de Bromont ne s'objecte pas à la réalisation d'un accès au projet, par le lot 3 473 050.

Que cette orientation est conditionnelle au paiement de toute contribution pour fins de parcs exigibles pour le nouveau projet ainsi que les anciens.

Que l'accès menant au futur projet soit conforme aux clauses de l'acte de cession du lot 3 473 050 du ministère des Transports : « *Le cessionnaire s'engage à utiliser l'immeuble présentement cédé uniquement pour les fins de construction de route* ».

Que les plans et devis du projet soient préalablement approuvés par la direction des Services techniques.

**ADOPTÉE**

---

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** se retire avant que ne soit traité le sujet suivant, déclarant une apparence de conflit d'intérêt et elle quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations.

---

**2017-05-297**

**RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC ET VENTE DU LOT  
6 048 999 ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE  
PASSAGE AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 6 048 999,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME, RUE QUINLAN**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont, la société Quingen inc., monsieur Antoine Lizotte et madame Josiane Barrabé;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2017-01-041, à son assemblée du 16 janvier 2017;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, Ville de Bromont s'est engagé à vendre le lot 6 048 999, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la société Quingen inc., monsieur Antoine Lizotte et madame Josiane Barrabé;

ATTENDU QUE suivant les termes de cette convention, la société Quingen inc., monsieur Antoine Lizotte et madame Josiane Barrabé se sont engagés à établir avec Ville de Bromont une servitude de passage permettant l'accès aux usagers du parc et aux véhicules d'entretien sur une partie du lot vendu;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont vende le lot 6 048 999, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, elle doit lui retirer son caractère public;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente/servitude de passage rédigé par Me Pierre Beaudry, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De retirer le caractère public au lot 6 048 999, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE Ville de Bromont vende le lot 6 048 999, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la société Quingen inc., monsieur Antoine Lizotte et madame Josiane Barrabé.

QUE cette vente est faite en considération de la somme de mille huit cents dollars (1 800 \$) plus les taxes applicables. Cette somme sera versée au compte représentant les montants pour les contributions pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

QU'une servitude de passage soit établie contre une partie du lot 6 048 999, en faveur du lot 6 049 000, cadastre officiel du Québec,

circonscription foncière de Brome, appartenant à Ville de Bromont, ayant une superficie de cent vingt-sept mètres carrés et cinq dixièmes (127,5 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Claude Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 16 709, plan 2017-035F.

D'accepter le projet d'acte de vente/servitude de passage soumis par Me Pierre Beaudry, notaire.

D'autoriser le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente/servitude de passage soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** réintègre son siège.

---

**2017-05-298**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU  
COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE BROMONT AU  
COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET  
FAMILLE 2017**

ATTENDU QU'il est important que le Comité consultatif famille de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE le 29e colloque Carrefour action municipale et famille aura lieu du 8 au 10 juin 2017 à Gaspé et que Madame Valérie Marin, présidente du Comité consultatif famille de Bromont est intéressée à y participer;

ATTENDU QUE la participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont à ce colloque s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le Comité et par le fait même pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une somme suffisante a été prévue au budget d'opération 2017 pour la participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Valérie Marin, présidente du Comité consultatif de la famille, à participer au 29<sup>e</sup> colloque Carrefour action municipale et famille du 8 au 10 juin 2017.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-299**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BROMONT ET LE CLUB HORTICOLE DE  
BROMONT ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'ANNÉE 2017-2018**

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont offre aux citoyens, depuis 2001, une programmation d'activités variées, lequel cadre parfaitement avec la mission du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le Club horticole adresse une demande d'aide financière de 1650 \$ à la Ville de Bromont pour l'organisation de conférences horticoles;

ATTENQUE QUE ce montant est déjà prévu au budget d'opération 2017;

ATTENQUE QUE l'entente de partenariat annuelle doit être signée et approuvée;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club horticole de Bromont pour une durée d'un an, faisant état des modalités de collaboration entre les deux parties.

D'autoriser la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club horticole de Bromont.

D'octroyer une aide financière de **1650 \$** au Club horticole de Bromont pour l'année 2017-2018 selon le respect des clauses de l'entente.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-300**

**AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT  
DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
TRIENNALES 2018-2019-2020 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE le 2 avril dernier, le ministre de la Culture et des Communications annonçait un investissement de 22 millions de dollars aux municipalités et aux régions pour leur développement culturel respectif;

ATTENDU QUE ces fonds seront investis dans le cadre des ententes sur le développement culturel triennales, qui prévoient la mise en place de partenariats entre les administrations locales et le gouvernement provincial dans le domaine de la culture;

ATTENDU QUE suite à cette annonce et faisant suite à leur exercice de planification régionale faite en fonction de la population desservie, la Direction de la Montérégie (Ministère de la Culture et des Communications du Québec) réserve une somme de 45 000 \$ pour l'entente triennale 2018-2020 à conclure avec la Ville de Bromont, correspondant à 15 000 \$ par année;

ATTENDU QU'en contrepartie, pour obtenir cette somme, la Ville de Bromont doit verser l'équivalent soit 45 000 \$ représentant un montant de 15 000 \$ par année pour un projet totalisant 90 000 \$;

ATTENDU QUE les projets proposés doivent être axés sur la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le projet Patrimoine d'hier à aujourd'hui soumis au MCCQ et approuvé par la Direction régionale portera sur la mise sur pied de capsules vidéo historiques impliquant des jeunes et des aînés (activité intergénérationnelle participative) en lien avec l'inventaire du patrimoine bâti effectué en 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a l'opportunité d'obtenir des fonds pour réaliser un projet culturel impliquant la participation citoyenne dans le cadre de cette entente de développement culturel 2018-2019-2020 et que l'implication de la municipalité doit être déterminée maintenant pour que nous puissions faire partie de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la présentation du projet Patrimoine d'hier à aujourd'hui au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'Aide aux initiatives de partenariat des ententes de développement culturel triennales 2018-2019-2020.

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

D'autoriser le directeur des services administratifs et des finances à approprier le montant de **15 000 \$** à même l'excédent de fonctionnement non affectés montants nécessaires et de l'affecter au paiement de cette dépense.

QUE les sommes payables pour les années 2018 et 2019 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

**2017-05-301**

**AUTORISATION DE L'ÉVÈNEMENT CHAMPIONNAT  
CANADIEN DE PARACYCLISME SUR ROUTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le soutien aux événements apportera des retombées économiques touristiques et commerciales importantes dues à l'achalandage créé;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Centre national de cyclisme de Bromont est l'hôte de plusieurs événements cyclistes;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Championnat canadien de paracyclisme sur route conditionnellement à l'acceptation du cahier des charges incluant les plans de sécurité, de signalisation, de communication et du parcours par les services concernés et le conseil les 16 et 17 août 2017 à Bromont.

D'autoriser la tenue du Championnat canadien de paracyclisme sur route conditionnellement à ce que le parcours final, le plan de circulation, de sécurité, de signalisation et de communication de cette course soient préalablement validés et autorisés par les différents services concernés de la Ville.

D'autoriser la tenue du Championnat canadien de paracyclisme sur route conditionnellement à l'obtention du permis d'événements spéciaux émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification si le parcours inclut une voie de circulation sous sa responsabilité.

**ADOPTÉE**

**2017-05-302**

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA  
FÊTE DE L'AMOUR 2017**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier tient depuis 1997 la Fête de l'amour soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien d'un effectif supplémentaire du service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, et d'un effectif de la relève de jour, ainsi que du soutien



d'un effectif des travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel, et que les services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

ATTENDU QUE le comité organisateur a besoin d'une autorisation à utiliser la voie publique soit la rue Shefford de la rue des Carrières jusqu'à l'église Saint-François-Xavier sur la rue Shefford, le dimanche 11 juin 2017 de 9 h 30 à 10 h 30;

ATTENDU QUE le comité organisateur doit obtenir les autorisations nécessaires en vertu des 2 dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la circulation de véhicules hippomobiles et l'utilisation des voies publiques à la paroisse Saint-François-Xavier pour la tenue du défilé de la Fête de l'amour, le dimanche 11 juin 2017 de 9 h 30 à 10 h 30, sur la rue Shefford, entre la rue des Carrières et l'église Saint-François-Xavier.

D'autoriser les demandes en vertu des deux dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement.

D'autoriser le soutien d'un effectif supplémentaire du service de police et d'un effectif des travaux publics pour assurer la circulation, le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

**ADOPTÉE**

**2017-05-303**

**AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT  
LA FÊTE FAMILIALE ÉDITION 2017**

ATTENDU QUE cet événement est organisé par la Ville de Bromont en collaboration avec le Comité consultatif de la famille;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE des permissions relatives au Règlement 923-2006 sur les nuisances sont demandées le samedi 17 juin de 8h à 17h (incluant l'occupation du domaine public, les tests de son, la musique d'ambiance et les prestations offertes au cours de la journée);

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement La Fête familiale le samedi 17 juin de 11 h à 15 h au Campus Germain-Désourdy ou à l'intérieur de l'aréna en cas de pluie.

D'autoriser les actes visés au Règlement 923-2006 sur les nuisances (2.26, 5.01, 5.02 et 5.07) pour permettre la tenue de l'événement La Fête familiale le samedi 17 juin de 8 h à 18 h au Campus Germain-Désourdy (incluant l'occupation du domaine public, les tests de son, la musique d'ambiance et les prestations offertes au cours de la journée).

D'autoriser un soutien du service des Travaux publics pour le transport et le prêt de matériel de sécurité et de signalisation.

D'autoriser le directeur des services administratifs et des finances à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-304**

**AUTORISATION DE LA TENUE DE LA GRANDE FOIRE  
PAROISSIALE ANNUELLE DE LA FABRIQUE SAINT-  
FRANÇOIS-XAVIER LE DIMANCHE 6 AOÛT 2017  
ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande une autorisation à la Ville de Bromont pour tenir, comme activité de levée de fonds, sa grande foire annuelle le premier dimanche du mois d'août, soit le dimanche 6 août 2017 de 6 h à 16 h;

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande le soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation de même que la livraison et cueillette du matériel pour la tenue de cette activité;

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande également une contribution financière de la Ville pour l'organisation de l'événement;

ATTENDU QUE l'activité se déroule toujours sans encombre sur les terrains appartenant à la Fabrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à la Fabrique Saint-François-Xavier la tenue d'une grande foire paroissiale le dimanche 6 août 2017 de 6 h à 16 h.

D'octroyer une aide financière de **100 \$** à l'organisme pour la tenue de son événement.

D'accorder le soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation de même que la livraison et cueillette du matériel.

D'accorder un appui à la promotion dans les divers outils de promotion de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2017-05-305**

**MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prévoir un mode de fonctionnement et d'intervention en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage ses citoyens à prévoir les premières 72 heures d'autonomie en situation d'urgence, mais que la situation peut excéder ce délai ou être de forte ampleur nécessitant la participation de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a refait une nouvelle version de son plan de mesures d'urgence et qu'il reste certaines étapes essentielles à l'implantation fonctionnelle;

ATTENDU l'offre de services de la firme Priorité StraTJ inc. relative au plan de mesures d'urgence;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme Priorité StraTJ inc. pour un montant de **6 775 \$**, plus les taxes applicables, couvrant les honoraires professionnels, tels que décrits à l'offre de services relative au plan de mesures d'urgence du 10 avril 2017.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-306**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION  
D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE NEUVE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à l'achat d'une camionnette pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour l'acquisition dudit véhicule;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé, une soumission avant la date et l'heure prévue à l'appel d'offres soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>
Location Sauvageau inc.	36 217,13 \$
N.V. Cloutier inc.	36 121,70 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la soumission de N.V. Cloutier inc. s'avère, la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service de sécurité incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit N.V. Cloutier inc. pour la somme de **31 500,00 \$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de soumission.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à emprunter la somme de 31 500,00 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**

**2017-05-307**

**RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ADHÉSION  
AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE 2017**

ATTENDU QUE Québec Municipal a fait parvenir à la Ville une facture pour le renouvellement de son adhésion au Réseau d'information municipale (RiM) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2018;

ATTENDU QUE Québec Municipal offre un service de bulletins d'information journaliers sur le domaine municipal ainsi qu'un site Internet d'informations municipales, lesquelles sont accessibles aux membres du Conseil et aux employés de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Réseau d'information municipale pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1er juin 2018, au montant de **600 \$** plus les taxes applicables, conformément à la facture datée du 11 avril 2017;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-308**

**NOMINATION DE LA NOUVELLE RUE DU MONT BERTHIER**

ATTENDU QUE l'acceptation du projet dans le secteur du Mont Berthier;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité de toponymie a choisi de nommer cette rue : « rue du Mont-Berthier »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de cette nouvelle rue;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**

APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer la nouvelle rue située dans le secteur du Mont Berthier, « rue du Mont-Berthier », le tout tel que montré au plan, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

**ADOPTÉE**

**2017-05-309**

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SACS**

ATTENDU l'entente de gestion et de mise en valeur conclue entre la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) et la Ville de Bromont le 13 novembre 2015;

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-503 du conseil municipal de la Ville de Bromont afin d'entreprendre les démarches pour la résiliation à l'amiable de ladite entente;

ATTENDU QU'en vertu de cette l'entente, la SACS a versé la somme de 10 000 \$ à la Ville de Bromont pour un fonds destiné à la protection et la

conservation des espaces verts et milieux naturels du territoire bromontois;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De résilier, d'un commun accord, l'entente de gestion et de mise en valeur visant le Parc équestre Olympique intervenue le 13 novembre 2015 entre la Ville de Bromont et la SACS en date de la présente résolution.

De créditer le montant de 10 000 \$ versé par la SACS lors de l'exercice financier 2016 et de l'appliquer sur les factures dues par l'organisme à la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2017-05-310**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
CHEVAL QUÉBEC**

ATTENDU QUE la VILLE a acquis des terrains dans le cadre du « Plan d'intervention - site Olympique » adopté le 2 mai 2005 par sa résolution numéro 2005-05-204 ;

ATTENDU QUE par cette acquisition, la VILLE vise à protéger les espaces verts et milieux naturels au bénéfice de la collectivité bromontoise et que le site doit être utilisé principalement à des fins d'activités équestres, tout en permettant aux citoyens bromontois d'avoir accès au site, à la ceinture de randonnée du MONT BROME et au réseau de sentiers municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre des dispositions afin de susciter le développement des activités équestres, lesquelles constituent un élément de la renommée de Bromont et un apport économique important à la communauté bromontoise et régionale;

ATTENDU QUE la mise en place d'une entente entre la Ville de Bromont et Cheval Québec permet d'assurer la tenue des événements équestres à Bromont pour le calendrier 2017;

ATTENDU QUE les parties aux présentes désirent définir les conditions et termes concernant la gestion et l'entretien des lots 3 598 879 et 3 598 880 ainsi que les bâtiments et installations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont confie à Cheval Québec le rôle de gestionnaire de ses terrains, et ce, pour assurer une utilisation optimale et responsable des fonds qui lui seront attribués;

ATTENDU QUE Cheval Québec agira à titre d'intermédiaire entre les divers intervenants impliqués dans le sport équestre à Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'entente;

ATTENDU la résiliation de l'entente de gestion et de mise en valeur entre la SACS et la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec Cheval Québec, le tout selon les modalités convenues entre les parties, afin de permettre la tenue des événements équestres à Bromont en 2017.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU  
MOIS D'AVRIL 2017**

**2017-05-311**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 AVRIL 2017**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-05-312**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT  
L'INSTALLATION D'ENSEIGNES SUR UN BÂTIMENT SITUÉ  
AU 89, BOULEVARD BROMONT – DOLLARAMA  
(SUIVI DOSSIER 2017-30023)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan des enseignes daté du 26 août 2016 préparé par Dominion Signs permettant l'installation d'enseignes sur le bâtiment projeté au 89 boulevard de Bromont, conditionnellement au respect des dimensions présentées sur ledit plan.

**ADOPTÉE**

**2017-05-313**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – CONSTRUCTION D’UN  
GARAGE DÉTACHÉ AU 207, RUE DORCHESTER  
(DOSSIER 2017-30037)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan du garage détaché daté du mois de février 2017, le plan projet d’implantation et les vues en profil préparés par Michel Dubé, A.-G., daté du 20 février 2017, permettant la construction d’un garage détaché au 207, rue Dorchester.

**ADOPTÉE**

**2017-05-314**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – MODIFICATION AU  
PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 210-3, RUE MISSISQUOI  
(DOSSIER 2017-30039)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan de construction modifié daté du mois de mars 2017 préparé par Conception Mario Adornetto ainsi que le plan d’aménagement paysager daté du 27 mars 2017 préparé par Samuel Roy, B.A.P, permettant la modification au projet de construction d’une résidence unifamiliale isolée au 210-3, rue Missisquoi.

De rappeler au requérant que la résolution du conseil numéro 2017-02-094 est toujours valide pour les parties du projet qui n’ont pas été modifiées.

**ADOPTÉE**

**2017-05-315**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – CONSTRUCTION D’UNE  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE ET D’UN GARAGE  
DÉTACHÉ AU 83, RUE DU MONT-GALE (DOSSIER 2017-30040)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan numéro 61443 daté du mois de décembre 2014 fait par Planimage, le plan du garage détaché daté du 16 mai 2016 préparé par Mario Carpentier, technologue, le plan projet d’implantation daté du 14 mars 2017 préparé par André Scott, A.-G., et le



plan de déboisement daté du 6 avril 2017 permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée et un garage détaché au 83, rue du Mont-Gale.

D'exiger que des arbres soient conservés entre le système de traitement tertiaire des eaux usées et la rue du Mont-Gale ou qu'à défaut de pouvoir les conserver, qu'une rangée d'arbres feuillus indigènes au 7 m, d'un diamètre de 50 mm mesurés à 1,40 m du sol, soit plantée entre la rue et le talus du système de traitement tertiaire des eaux usées.

D'exiger un dépôt de garantie de 500,00 \$ pour s'assurer que les travaux soient réalisés tels que montrés aux documents joints à la demande et terminés à l'échéance du permis de construction.

**ADOPTÉE**

**2017-05-316**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – MODIFICATION AU  
PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ AU 135, RUE  
JOLIETTE (DOSSIER 2017-30041)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document présentant le concept proposé daté du 3 avril 2017 signé par Alain Marcoux, ingénieur, le plan d'implantation et de nivellement proposé daté du 3 avril 2017, préparé par Alain Marcoux, ingénieur, le plan d'aménagement paysager et les coupes datés du 3 avril 2017, préparé par Paysage Lambert ainsi que les matériaux de revêtement proposés dans le document daté du 4 avril 2017 préparé par Pierre R. Bernard, architecte, permettant ainsi la modification du projet résidentiel intégré au 135, rue Joliette.

De rappeler au requérant que ces modifications seront intégrées à l'entente-cadre, relative au projet résidentiel intégré, signée entre le promoteur et la Ville et que les résolutions antérieures sont toujours valides pour les parties du projet qui n'ont pas été modifiées.

**ADOPTÉE**

**2017-05-317**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ  
DANS LA PARTIE DU TERRAIN COMPRISE ENTRE LE MUR  
DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA LIGNE DE RUE MALGRÉ  
L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 106 DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 ET L'ARTICLE  
107 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, AU 207,  
RUE DORCHESTER, LOT 2 930 411, ZONE P4M-08 ET H01-129,  
DISTRICT MONT SOLEIL (DOSSIER 2017 30026)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 et l'article 107 du règlement de zonage numéro 876-2003, au 207, rue Dorchester, lot 2 930 411, zone P4M-08 et H01-129, district Mont Soleil.

**ADOPTÉE**

**2017-05-318**

**DEMANDE DE DÉROGATION VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ À UNE DISTANCE DE 1,5 M DE LA LIGNE DE LOT AVANT AU LIEU DE 7,6 M MINIMUM TEL QUE STIPULÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET 10 M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 41, RUE DU ROCHER, LOT 3 575 232, ZONE P3M-05 ET H02-220, DISTRICT LAC-BROMONT (DOSSIER 2017-30015)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de dérogation visant à permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 1,5 m de la ligne de lot avant au lieu de 7,6 m minimum tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003 et 10 m minimum, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1037-2017, au 41, rue du Rocher, lot 3 575 232, zone P3M-05 et H02-220, district Lac-Bromont.

D'exiger comme condition :

- que la pruche située à proximité du garage projeté soit protégée avant le début des travaux d'excavation;
- que les recommandations inscrites au rapport daté du 5 avril 2017 préparé par Alain Planchamp, professionnel en arboriculture de la compagnie Biocime, soient suivies;
- que les travaux d'excavation soient supervisés par Alain Planchamp ou un professionnel en arboriculture afin de tailler, désinfecter, protéger et soigner les racines au besoin.

**ADOPTÉE**

**2017-05-319**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'ASSOCIATION DE CONSERVATION DU BASSIN-VERSANT DU LAC BROMONT (ACBVLB)**

ATTENDU QUE depuis 2006, l'Association de conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBVLB) a été l'instigateur et le coordonnateur de la grande majorité des projets visant l'acquisition de connaissances, l'éducation citoyenne, l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que la restauration et la préservation des écosystèmes du bassin versant du lac Bromont;

ATTENDU l'offre de service de l'ACBVLB datée du 21 avril 2017 pour la réalisation de divers projets visant à maintenir, à suivre et à améliorer la qualité de l'eau du lac Bromont, notamment par le suivi de l'application du produit Phoslock® dans le lac Bromont, la coordination des actions visant la réduction des apports au lac et l'éducation citoyenne visant l'adoption de comportements écologiquement responsables et nécessaires pour assurer la pérennité de la restauration.;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de services entre la Ville de Bromont et l'Association de conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBVLB) pour l'année 2017.

D'octroyer une contribution financière de **62 527,50 \$** pour la réalisation des activités, tel que décrit à l'offre de service de l'ACBVLB datée du 21 avril 2017.

D'autoriser le Directeur général à finaliser et signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'ACBVLB et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-320**

**AUTORISATION DE LA TENUE DU DEMI-MARATHON DES  
MICROBRASSERIES, DES PARCOURS ET CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements de type sportifs;

ATTENDU QUE Les Courses Gourmandes désirent organiser l'événement du Demi-Marathon des Microbrasseries les 11 et 12 novembre 2017 favorisant ainsi un achalandage touristique et des retombées durant une période moins achalandée;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue et les parcours de l'événement du Demi-marathon des microbrasseries sur le territoire de Bromont les 11 et 12 novembre 2017.

D'autoriser la tenue du Demi-Marathon des Microbrasseries conditionnellement à l'acceptation du plan de sécurité et de signalisation des parcours par les services concernés et le conseil.

D'autoriser la contribution financière de **3 500 \$** taxes incluses au Demi-marathon des microbrasseries. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'autoriser une contribution en services, jusqu'à concurrence maximale de 4 885 \$.

D'autoriser la promotion de cet événement dans les différents outils de communication la Ville.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-321**

**AUTORISATION ET CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT  
BROMONT ULTRA 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE l'événement Bromont Ultra aura lieu les 7 et 8 octobre 2017;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique, déposé en 2011, recommande dans son plan d'action de développer l'offre touristique en basse saison;

ATTENDU QUE l'événement répond aux critères d'admissibilités de la Politique de soutien aux événements récréotouristiques de Bromont et recommande une contribution financière de **6 588 \$** et une contribution en services de 3 294 \$;

ATTENDU QUE l'événement connaît une croissance qui permet d'anticiper des retombées économiques;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de feu en plein air et de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit

sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Ultra sur le territoire de la Ville de Bromont, les 7 et 8 octobre 2017.

D'autoriser la contribution financière de **6 588 \$** taxes incluses à l'événement Bromont Ultra, tel que recommandé dans la Politique de soutien aux événements. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'autoriser une contribution en services, jusqu'à concurrence d'une valeur de 3 294 \$.

D'autoriser l'autorisation des parcours de courses et de vélo.

D'autoriser l'utilisation gratuite des sentiers municipaux et du chalet du Domaine naturel du lac Gale.

D'autoriser l'utilisation exclusive du mont Oak pour la durée de l'événement.

D'autoriser les actes prévus au Règlement 923-2006 sur les nuisances (2.02, 2.03, 2.26, 5.01, 5.02, 8.01, 8.02) dans le cadre de l'événement du Bromont Ultra les 7 et 8 octobre 2017.

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard Bromont selon les disponibilités.

D'autoriser le soutien et le prêt de matériel des Travaux publics dans le cadre de l'événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-322**

**AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT  
BROMONT BLUES & BBQ ÉDITION 2017**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la Ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu dans le Vieux-Village sous le gazebo de la Fabrique St-François-Xavier;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a de la vente et consommation de boissons alcoolisées, présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Blues & BBQ les 13-14-15-20-27 juillet et 10-17-24 août de 17h et 19h sous le gazebo de la paroisse St-François-Xavier de Bromont.

D'autoriser les actes prévus au Règlement 923-2006 sur les nuisances (2.02, 2.03, 2.26, 5.01, 5.02 et 5.07) les 13-14-15-20-27 juillet et 10-17-24 août de 14 h à 21 h (incluant un rassemblement, la vente et la consommation de boissons alcoolisées, les tests de son, la musique d'ambiance, les prestations offertes au cours des spectacles et le démontage).

D'autoriser un soutien du service des Travaux publics pour le prêt de matériel de sécurité et de signalisation.

**ADOPTÉE**

**2017-05-323**

**DEMANDE DE SOUTIEN À L'ÉVÉNEMENT  
RIDE DE FILLES ÉDITION 2017**

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces promoteurs;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

ATTENDU QUE l'organisme a fourni les preuves d'assurances requises dans le cadre de la tenue de ses activités;

ATTENDU QUE l'organisme demande un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le soutien du Service de police lors du passage à Bromont des motocyclistes participants à l'évènement Ride de Filles à partir du boulevard de Bromont le samedi 8 juillet à 16 h 30 (Valeur de 405 \$).

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2017-05-324**

**SOUTIEN ET AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME FILMS  
OISEAU DE NUIT DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE DE  
PREMIÈRE DU FILM NOMADE**

ATTENDU QUE cet événement est présenté par un organisme bromontois Films Oiseau de Nuit;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces promoteurs;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QU'une dérogation au Règlement 923-2006 sur les nuisances est demandée le samedi 20 mai de 17h à 21h30 (incluant les tests de son, la musique d'ambiance et la projection du film au cours de la soirée);

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une aide-financière de **100 \$** à l'organisme Films Oiseau de Nuit en soutien à la soirée de première du film Nomade le samedi 20 mai à 19 h dans la grange du Beatnik Hôtel.

D'autoriser les actes prévus au Règlement 923-2006 sur les nuisances pour l'usage d'un système de son (5.02) entre 17 h et 21 h 30 le 20 mai 2017.

D'autoriser un soutien des différents services municipaux pour le transport et le prêt de matériel dans le cadre de l'événement (valeur de 897,40 \$).

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

### **ADOPTÉE**

---

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** fait une lecture du communiqué de presse relatif à l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et Cheval Québec pour la gestion des terrains municipaux du Parc équestre olympique avant de traiter des sujets suivants.

---

**2017-05-325**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INTERNATIONAL BROMONT 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**



**APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **50 000 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement international Bromont 2017, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-326**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INTERNATIONAL  
D'ATTELAGE BROMONT, LE CHAMPIONNAT CANADIEN ET  
LE CHAMPIONNAT NORD-AMÉRICAIN INTERMÉDIAIRE.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO**

**APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **10 000 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue des événements, l'International d'attelage Bromont, le Championnat canadien d'attelage et le Championnat Nord-Américain d'attelage, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 10 000 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-327**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÈNEMENT  
CLASSIQUE AUTOMNALE DRESSAGE BROMONT CDI1 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **6 667 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement Classique automnale Dressage CDI1 2017, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 6 667 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-328**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉVÉNEMENTS  
PRINTANIERS BROMONT ET CLASSIQUE BRONZE 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **3 333 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue des événements Printanier Bromont et Classique Bronze 2017, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 3 333 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-329**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE  
KNOWLTON PONEY CLUB 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **1 667 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement Knowlton Poney Club, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 1 667 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-330**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
LE CONCOURS D'ÉTÉ DE BROMONT 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **1 666 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC)

responsable de la tenue de l'événement Concours d'été de Bromont, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 1 666 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-331**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
NATIONAL BROMONT 2017**

ATENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **6 667 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement National Bromont 2017, le tout conditionnellement:

- Que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation;
- Que la Ville signe une entente de gestion avec Cheval Québec.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 6 667 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-332**

**SOUTIEN ET PRÊT DE MATÉRIEL AUX ÉVÉNEMENTS  
DU PARC ÉQUESTRE OLYMPIQUE DE BROMONT 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours complet (FEI) et les Jeux équestres du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques ont un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE toutes les demandes présentées ci-haut sont similaires à celles des années antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le soutien et le prêt de matériel pour la tenue des douze événements équestres prévus au calendrier du Parc équestre olympique de Bromont en 2017, tel que : arrêts temporaires, barrières, poubelles et bacs de recyclage, et ce, selon la disponibilité du matériel. La contribution demandée à la Ville représente une valeur de **4 942 \$** pour la saison complète.

**ADOPTÉE**

**2017-05-333**

**ACHAT DU LOT 6 021 018, CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME  
(TERRAIN ZONE AÉROPORTUAIRE)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature d'une offre d'achat d'un terrain d'une superficie de 113 429,1 mètres carrés adjacent à la zone aéroportuaire et appartenant à I.B.M. Canada Ltd;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière le lot numéro 6 021 018, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme pour la somme de **244 187,92 \$** avant taxes.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document accessoire à la transaction précitée.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2017-05-334**

**LETTRE D'INTENTION EN APPUI AU PROJET DE  
VÉLODROME COUVERT DU CENTRE NATIONAL DE  
CYCLISME DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Centre national de cyclisme de Bromont (CNCB) demande l'appui de la Ville pour un projet de vélodrome couvert;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait appuyé, le projet initial de construction d'un vélodrome couvert par la résolution 2015-08-437 mais que le projet initial n'a pas été retenu par les instances gouvernementales;

ATTENDU QUE le CNCB est un organisme à but non lucratif situé à Bromont dont la mission est principalement l'initiation à la pratique des sports cyclistes, le soutien au développement des habiletés en cyclisme et l'offre d'installations pour l'entraînement de l'élite sportive;

ATTENDU QUE le CNCB est le seul établissement au Canada qui regroupe dans un même environnement les six (6) disciplines du cyclisme et qu'il constitue une figure de première importance dans le développement et la promotion du cyclisme au pays;



ATTENDU QUE le CNCB a été visité en 2015 par plus de 45 000 cyclistes, dont 200 jeunes en camps de jour, 3120 enfants initiés par des programmes scolaires, 240 parmi des groupes corporatifs. Il a pu compter sur plus de 6000 heures de bénévolat;

ATTENDU QUE le projet de vélodrome couvert permettrait au CNCB de poursuivre ses activités toute l'année, alors qu'actuellement il est restreint à la période estivale, puisque la piste est extérieure;

ATTENDU QUE le nouveau projet est évalué à 8,6 millions de dollars, la construction du vélodrome couvert pourrait profiter du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉER);

ATTENDU QUE si admissible, le financement serait assuré par ce programme à hauteur de cinquante pour cent de dépenses admissibles, soit approximativement 4,3 millions de dollars;

ATTENDU QUE le CNCB compte sur le support financier de la Ville pour combler le financement soit un montant de 2 millions de dollars;

ATTENDU QUE le CNCB prévoit rentabiliser annuellement les budgets de fonctionnement du vélodrome par les activités de sa programmation dans le cadre de sa mission et par la location des espaces locatifs du vélodrome.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville signifie au Centre national de cyclisme de Bromont par lettre à être rédigée par son directeur général, son intention de participer au financement du projet de vélodrome couvert à hauteur de 2 millions de dollars;

QUE cette intention est conditionnelle à une réponse favorable du MÉER comme suite à la demande de subvention du CNCB au programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soit aux alentours de 4,3 millions de dollars et du CNCB de 2,3 millions de dollars.

QUE les plans et l'aménagement du projet de vélodrome couvert devront être préalablement approuvés par le conseil municipal, le tout à être précisé dans un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le CNCB.

**ADOPTÉE**

**2017-05-335**

**CONFIRMATION À HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LE  
TRACÉ DE LA LIGNE TRIPHASÉE DANS LE SECTEUR DU  
LAC BROMONT**

ATTENDU QU'Hydro Québec souhaite réaliser les travaux modifiant la distribution électrique dans le secteur du lac Bromont en y implantant une ligne triphasée;

ATTENDU la préoccupation des citoyens du secteur concerné exprimée par le dépôt, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2016, d'un document de compte-rendu de la rencontre du 14 juillet 2016 avec Hydro-Québec accompagné de signatures des citoyens;

ATTENDU les préoccupations et les attentes de la Ville de Bromont, exprimées dans sa résolution numéro 2016-08-501 adoptée le 1er août 2016;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a répondu positivement aux exigences demandées à la résolution 2016-10-581 relativement à la transmission du tracé et de l'échéancier des étapes à réaliser;

ATTENDU QUE les représentants d'Hydro-Québec ont présenté à la Ville, le 10 avril 2017, les plans du tracé élaboré ainsi que les étapes du projet réalisées à ce jour;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est représentée par le Groupe Desfor lors des diverses étapes de réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'informer Hydro-Québec que Ville de Bromont accepte le tracé retenu ainsi que des démarches qui ont été entreprises avec les propriétaires concernés.

De rappeler à Hydro-Québec que Ville de Bromont exige que les considérations liées aux routes champêtres, aux composantes biophysiques et aux impacts du Lac Bromont soient considérés.

De rappeler à Hydro-Québec que Ville de Bromont a mandaté le groupe Desfor et souhaite que cette firme soit impliquée et consultée dans toutes les phases de la réalisation du projet.

De demander à Hydro-Québec d'informer la Ville des prochaines étapes à réaliser ainsi que l'échéancier de réalisation.

**ADOPTÉE**

**2017-05-336**

**DEMANDE D'AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PRÈS DE LA  
ROUTE PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du poste électrique Adamsville dans le secteur du parc industriel, Hydro-Québec a procédé à l'enfouissement d'une partie du réseau électrique longeant la route Pierre-Laporte entre l'emplacement du poste de pompage PP6 et le chemin Racine ;

ATTENDU QUE, lors des travaux d'enfouissement, Hydro-Québec a mis en place des chemins d'accès de gravier ;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la Ville, d'utiliser ces chemins d'accès pour la réalisation d'un lien cyclable et piétonnier sécuritaire en site propre entre le Parc industriel et la zone commerciale de la sortie 74 de l'autoroute 10;

ATTENDU QUE ce futur lien cyclable serait en cohérence avec le plan de développement durable, le tout nouveau plan d'urbanisme 2015-2030 de la Ville de Bromont et également la Politique québécoise sur le vélo découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander à Hydro-Québec d'autoriser la Ville à utiliser les chemins d'accès de gravier pour y permettre l'aménagement d'une piste multifonctionnelle.

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à négocier avec Hydro-Québec et tout propriétaire riverain, une entente d'utilisation des chemins d'accès de gravier à l'intérieur de l'assiette de la servitude de passage bénéficiant aux équipements d'Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE  
SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS**

**2017-05-337**

**CONFIRMATION DE MADAME CHRISTINE ROSSIGNOL AU  
POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTURE ET VIE  
COMMUNAUTAIRE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU QUE madame Christine Rossignol a été nommée agente de développement culturel et vie communautaire en date du 20 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE madame Rossignol avait une période de familiarisation de 60 jours selon la convention collective en vigueur et que la directrice du service des loisirs, sports, culture et vie communautaire, madame Isabelle Valois, a complété le formulaire d'évaluation à l'entière satisfaction de la Ville et recommande la permanence de madame Rossignol;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer, madame Christine Rossignol, au poste d'agente de développement culturel et vie communautaire avec le statut «permanent à temps complet» à compter du 2 mai 2017, au taux de la classe 11, en conformité avec la convention collective des employés municipaux de Bromont en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2017-05-338**

**NOMINATION DE LIEUTENANTS ÉLIGIBLES AU  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut nommer des pompiers à certains titres en position d'autorité dans son organisation ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage ses pompiers dans un processus d'avancement, d'engagement et d'implication;

ATTENDU QUE l'organisation reconnaît qu'avec cet ajout de quatre (4) officiers potentiels, le service à la population sera bonifié sans impact financier;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer les pompiers : Jean-François Brassard, Charles Bureau, David Fraser et Stéphane McCutcheon, au poste de lieutenant éligible pour le service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse.

**ADOPTÉE**

**2017-05-339**

**NOMINATION DE MARC BÉLAND À TITRE DE DIRECTEUR  
DE L'URBANISME, DE LA PLANIFICATION ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Vachon a remis sa démission au poste de Directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable pour la Ville de Bromont en avril 2017;

ATTENDU QUE ce poste de directeur du Service de l'urbanisme est présentement vacant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer monsieur Marc Béland, directeur adjoint de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, à titre de directeur par intérim.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA MAIRESSE AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**2017-05-340**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS FISET, MADAME MARIE-ÈVE  
CAMPBELL ET VILLE DE BROMONT POUR  
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC EN  
RAISON DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN  
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell sont propriétaires du lot 2 928 860, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 928 980, 2 928 981, 2 928 993 à 2 928 995, 2 929 018 à 2 929 022, 2 929 043 et 2 929 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le fonds de la rue et du chemin d'Adamsville, situé entre la rue Messier et le boulevard de l'Aéroport, en façade de l'immeuble de monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procédera cette année à des travaux de réfection complète de l'infrastructure routière de cette portion de la rue et du chemin d'Adamsville;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc desservant le secteur Adamsville, situé au Sud-Est de l'emprise physique existante de la rue et du chemin d'Adamsville, est à l'extérieur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont, sans qu'une servitude d'aqueduc soit établie en sa faveur;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection permettront qu'un accotement asphalté supplémentaire d'un mètre (1 m) de large soit réalisé, à des fins de sécurité, pour chacune des voies de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la topographie environnante du terrain naturel et des pentes à respecter pour la nouvelle infrastructure routière à mettre en place, l'assiette actuelle des titres de propriété de Ville de Bromont ne permet pas de demeurer à l'intérieur de cette assise;

ATTENDU QUE l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont sur environ cinquante pour cent (50 %) de la longueur de ce tronçon de la rue et du chemin d'Adamsville à reconstruire est à l'emplacement de l'ancien chemin sans désignation cadastrale de l'époque, conférant ainsi une largeur moindre que celle qui est prescrite à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est soucieuse de respecter sa propre réglementation en regard de la largeur de ses rues sur son territoire et que l'occupation exercée par l'infrastructure routière en place soit comprise à l'intérieur de l'assiette de ses titres de propriété;

ATTENDU QUE à certains endroits, la localisation de la conduite d'aqueduc par rapport aux nouvelles limites des parcelles de terrain à être cédées à Ville de Bromont fait en sorte qu'il ne restera plus suffisamment d'espace pour en assurer la saine gestion ou qu'elle empiète encore sur l'immeuble de monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell, une servitude d'aqueduc devra alors être établie en regard des

besoins identifiés au plan préparé par Ville de Bromont, portant le titre «CONDITIONS EXISTANTES ET PROPOSÉES POUR ACQUISITION DE TERRAIN», dossier: ACQUISITION ADAMSVILLE, datée du 7 avril 2017;

ATTENDU QU'une convention est intervenue, entre monsieur Jean-François Fiset, madame Marie-Ève Campbell et Ville de Bromont relativement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Jean-François Fiset et madame Marie-Ève Campbell.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2017-05-341**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONCOURS  
COMPLET BROMONT CCI 2017 ET ANNULATION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-109**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE l'organisme Concours Complet Bromont inc. participe activement au développement des athlètes élités internationaux depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE le Concours Complet Bromont CCI est une étape préparatoire aux Jeux Olympiques et aux Jeux Équestres Mondiaux;

ATTENDU QUE les retombées économiques démontrent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la résolution 2017-02-109 prévoyait une contribution financière de 30 000 \$ pour la tenue de l'évènement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le montant de l'aide financière précédemment accordé;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la contribution financière de **20 000 \$** taxes incluses à l'organisme concours Complet Bromont Inc. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de factures après validation de celles-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'annuler la résolution numéro 2017-02-109 et de la remplacer par la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier la somme de 20 000 \$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-05-342**

**RÉSOLUTION GÉNÉRALE DE PRINCIPE POUR LE PROJET  
« PARC SUR RIVIÈRE – PHASE 3 »**

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1013-2014 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* et de la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*, le conseil municipal doit statuer sur le plan concept du projet immobilier « *Parc sur Rivière – phase 3* » ;

ATTENDU QUE le rapport de faisabilité relatif au projet « *Parc sur Rivière – phase 3* » a été présenté au conseil municipal;

ATTENDU QUE, le 14 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé de manière préliminaire sur la modification du PRI Parc-sur-Rivière et a recommandé un nombre maximal de 4 résidences multifamiliales de 8 logements le long de la rivière, tel qu'il appert de sa résolution 2017-03-20 ;

ATTENDU QUE le promoteur demande à ce que son plan projet comportant 5 résidences multifamiliales de 8 logements le long de la rivière soit maintenu;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une résolution générale de principe au projet *Parc sur Rivière – phase 3*, tel qu'illustrée sur les plans préparés par Atelier A. Bellavance inc. en date du 24 mars 2016 (projet 2570), conformément à la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*.

D'approuver le nombre de bâtiments et le nombre d'unités par bâtiment, c'est-à-dire :

- 3 résidences unifamiliales jumelées;
- 1 résidence multifamiliale de 4 logements ;
- 4 résidences multifamiliales de 6 logements ;
- 5 résidences multifamiliales de 8 logements ;

D'informer le requérant que les éléments suivants doivent être pris en considération avant la signature du protocole:

- La rétention des eaux de surface devra être approuvée par les autorités compétentes avant l'obtention de l'autorisation de prolongement d'infrastructures et devra faire l'objet d'études et de recommandations particulières quant à la sécurité des résidents près des ouvrages;
- Les voies de circulation devront être validées par le logiciel « Autoturn », incluant la gestion de tout stationnement sur rue;
- La validation de la desserte en sécurité incendie devra être effectuée par le Service de sécurité incendie avant la signature du protocole d'entente;
- La distribution électrique devra être enfouie;
- La collecte des matières résiduelles devra se faire avec des conteneurs semi-enfouis de type « Molok ».

D'autoriser le promoteur, *Parc sur Rivière Bromont, s.e.n.c.* ou toute autre société liée à cette dernière à poursuivre les démarches en vue de la réalisation des travaux municipaux.

De rappeler au requérant que la présente résolution générale de principe approuvant le plan concept du projet *Parc sur Rivière – phase 3* n'engage pas le Conseil à donner une suite favorable à son projet. En effet, l'approbation préliminaire du plan concept ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan concept. La réalisation des travaux municipaux demeure assujettie à l'adoption par le Conseil d'une résolution spécifique à leur exécution et à la signature d'un protocole d'entente, phase par phase, relatif aux travaux municipaux avec le requérant. De plus, le plan d'ensemble, incluant l'architecture et les aménagements paysagers, est assujetti à l'obtention d'une résolution en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Six (6) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Suivi du dossier relatif aux nuisances (bruit) sur la rue Shefford et interrogations sur l'avenir du noyau villageois;
- Calendrier pour le branchement à Internet pour les résidences non desservies en ce moment;



- Réflexion sur la démolition du bâtiment situé au 707 rue Shefford et questionnements sur les luminaires au plafond de l'aréna. Félicitations pour l'idée de la piste cyclable le long de la route Pierre-Laporte.
- Félicitations pour l'initiative du conseil jeunesse, félicitations pour la lettre d'appui au projet du vélodrome couvert et félicitations pour le dossier du Parc équestre. Interrogations sur l'enlèvement de la ligne électrique qui part de Foster. Enfin, remerciements pour l'acceptation de principe du projet Parc sur Rivière – phase 3;
- Délai de réception du compte de taxe des droits de mutations et des taxes foncières. Questions relatives au montant total que la Ville verse ou paye pour le Centre de dépannage de Marguerite-Dubois. Précisions apportées concernant les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal;
- Remerciements pour l'appui au projet de vélodrome couvert.

---

Vers la fin de la période de questions, le directeur du Service des finances et de l'administration informe les citoyens que la présentation des états financiers se fera à une date ultérieure au mois de mai 2017 et que les gens vont recevoir une invitation à cet effet.

---

**2017-04-343**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 22 h 00.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2017

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE